

# Rapport annuel 2007

Fonds d'assurance responsabilité  
professionnelle du Barreau du Québec



«OCTOBRE FAUVE», œuvre de Claude Théberge

Assurance  
responsabilité  
professionnelle

Barreau



## Rapport annuel 2007

Fonds d'assurance responsabilité  
professionnelle du Barreau du Québec

### Notre mission

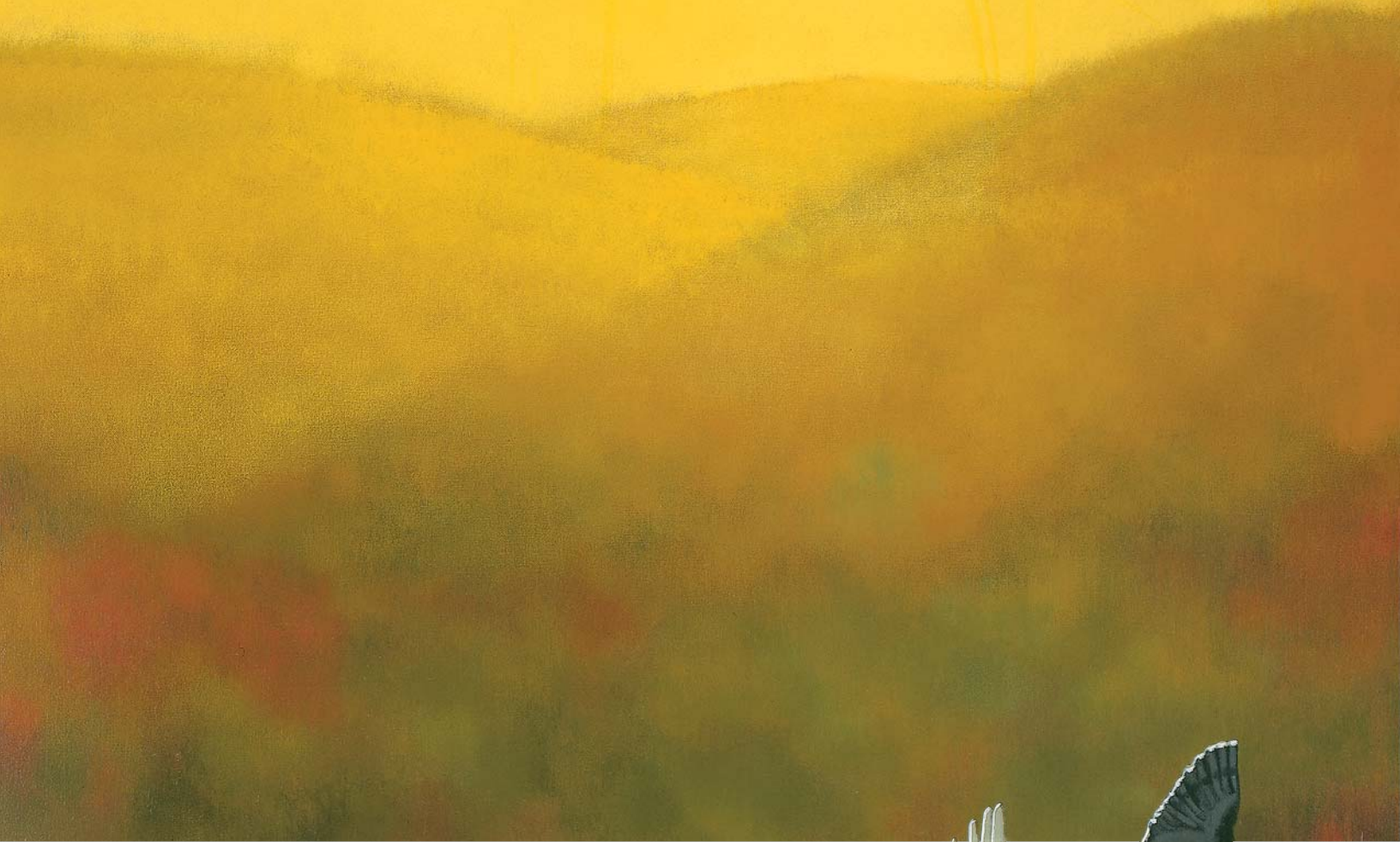
Assurer, dans un but non lucratif et à long terme,  
la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec.



Assurance  
responsabilité  
professionnelle

Barreau





## Table des matières

Le conseil d'administration 2007	3
Rapport de gestion	5
États financiers	11
Certificat de l'actuaire	25
Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	27

## Le conseil d'administration 2007



**Monsieur Réal Circé, F. Adm. A.**

Québec

Membre du comité de vérification

**M<sup>e</sup> Catherine Claveau**

Québec

Membre du comité de déontologie

**M<sup>e</sup> François Daviault**

Montréal

Président du conseil d'administration

**Monsieur Roger Desrosiers, FCA**

*(absent de la photo)*

Administrateur de société

Montréal

Président du comité de vérification

Membre du comité de placements

**Marthe Lacroix, FICA, FCAS**

Vice-présidente actuariat

La Capitale assurances générales inc.

Québec

Membre du comité de vérification

**M<sup>e</sup> Pierre Messier, avocat consultant**

Ville Mont-Royal

Membre du comité de déontologie et

Membre du comité de placements

**Madame Élane C. Phénix**

*(absente de la photo)*

Présidente, Phénix Capital Inc.

Montréal

Présidente du comité de placements

**Monsieur Sam Reda, CFA**

Vice-président du conseil et

vice-président principal

Fiera Capital inc.

Montréal

Membre du comité de placements

**M<sup>e</sup> Paul Yanakis, LL.L.**

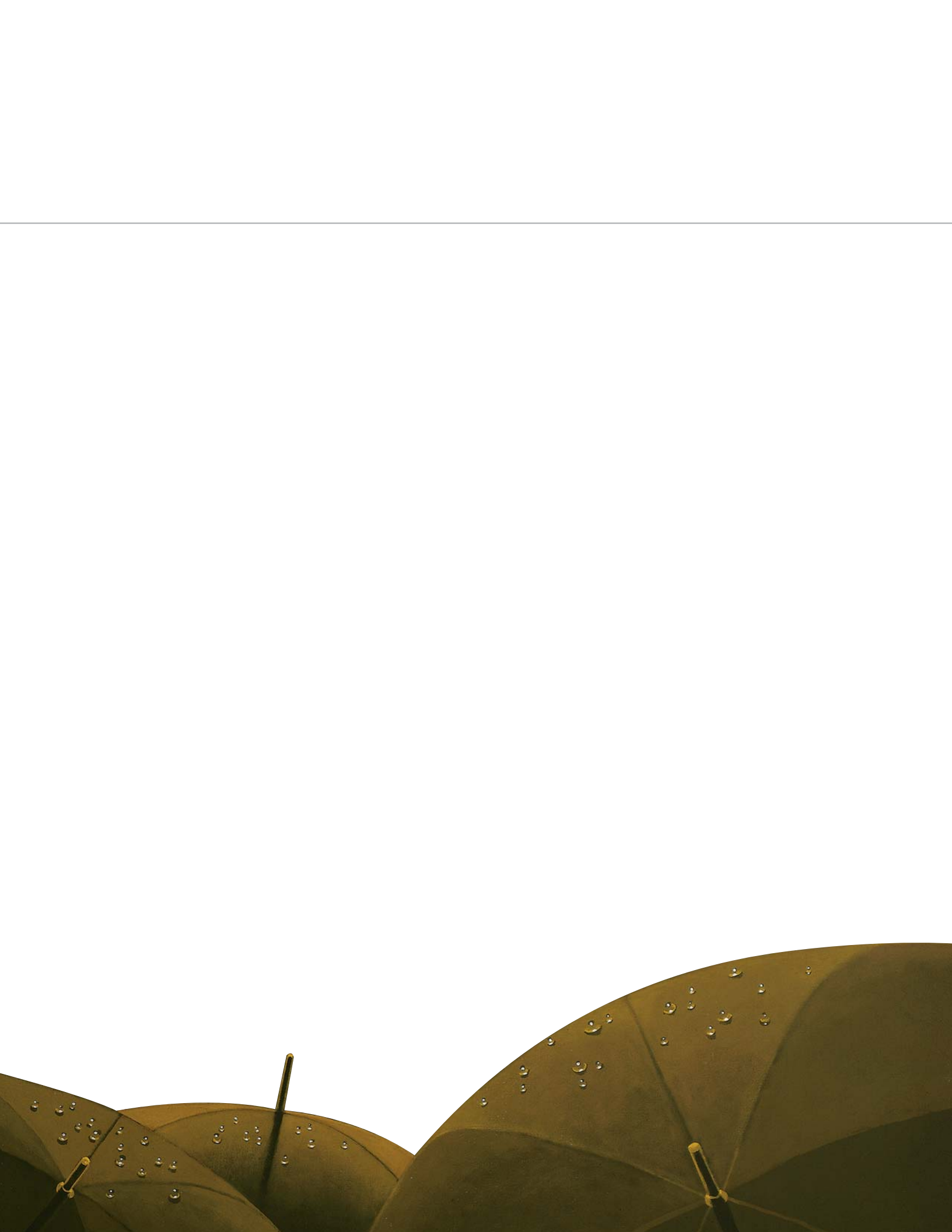
Berthierville

Président du comité de déontologie

**M<sup>e</sup> René Langlois, ASC, FPAA**

Montréal

Directeur général et secrétaire-trésorier





## Rapport de gestion

C'est avec fierté que nous présentons ce nouveau rapport annuel de gestion du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.

Après vingt ans d'activités, notre Fonds jouit d'une excellente position pour continuer à bien remplir sa mission : « Assurer, dans un but non lucratif et à long terme, la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec ».

Nous offrons les protections les plus étendues moyennant une prime incomparable dans le monde de l'assurance. Notre situation financière est saine et nos services sont d'une qualité remarquable, comme en témoignent régulièrement les membres.

Nous participons au rayonnement international du Barreau du Québec et contribuons à bien former la profession pour mieux servir le public.

En ce vingtième anniversaire, nous sommes fiers de déclarer : « Mission accomplie ! »

Quant aux résultats financiers de l'exercice, la prime uniforme (fixée jusqu'en 2010) et les revenus d'intérêts de nos placements auraient normalement excédé le coût de fonctionnement du programme.

Toutefois, un congé de prime, de 1,9 M\$ de dollars, accordé en 2007 aux assurés pour prolonger les polices jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2008, a contribué à un déficit d'exercice de 0,9 M\$ de dollars, diminuant l'avoir des membres à 76,8 M\$ de dollars.

Ce nouveau congé de prime visait à faciliter la synchronisation du paiement des primes futures avec l'inscription annuelle des membres au Tableau de l'Ordre au 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Le Barreau percevant dorénavant les primes pour le Fonds, les membres apprécieront la simplification du processus et les modalités de paiement généralement offertes pour les autres cotisations professionnelles.

Le coût de fonctionnement du Fonds, constitué des sinistres, de la réassurance et des frais généraux d'exploitation, y compris la prévention, s'est élevé à 9,8 M\$ de dollars (9,4 M\$ en 2006).

Des développements défavorables de 1,6 M\$ de dollars des réclamations antérieures à l'exercice 2007 ont contribué à augmenter le coût des sinistres à 7,7 M\$ de dollars en 2007 (6,6 M\$ en 2006).

Heureusement, nous avons profité des opportunités de marché et conclu nos ententes de réassurance moyennant une baisse de 50 % des coûts par rapport à l'année dernière.

Tout en procurant à ses assurés une garantie de 10 M\$ de dollars par sinistre, sans franchise, le Fonds a choisi d'atténuer le risque afférent aux litiges potentiels d'envergure, en cédant une partie de ses primes en contrepartie d'une garantie de réassurance.



## Rapport de gestion...

Cette garantie de réassurance de 8 M\$ de dollars par sinistre limite l'engagement net du Fonds aux deux premiers millions par sinistre nouvellement présenté en 2007.

Aucun sinistre susceptible d'affecter cette réassurance n'a été signalé en 2007. Compte tenu du marché actuel, nous croyons que la réassurance continuera de représenter une solution avantageuse pour limiter notre risque de sinistres importants jusqu'à la prochaine révision des primes de nos assurés prévue le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Quant aux opérations courantes, le Fonds a emménagé dans de nouveaux bureaux au 3<sup>e</sup> étage de la Maison du Barreau pour mieux répondre à ses besoins logistiques.

### Les placements

Les revenus de placements totalisant 3,9 M\$ de dollars (7,9 M\$ en 2006) étaient exclusivement composés d'intérêts pour 4 M\$ (4,2 M\$ en 2006) dont on a dû retrancher des pertes sur dispositions pour 0,1 M\$ de dollars (gains de 3,7 M\$ en 2006).

Malgré l'intention annoncée l'an dernier de détenir dorénavant les obligations jusqu'à maturité pour diminuer le risque de volatilité des revenus, nous avons choisi de disposer de certains titres pour faire face à un besoin de liquidités exceptionnel et imprévisible, lié au règlement hâtif de sinistres importants.

Pour réduire davantage à l'avenir le risque de devoir emprunter ou disposer d'obligations destinées à maturité, nous avons décidé de qualifier de « disponibles à la vente » jusqu'à 10 % des titres en portefeuille.

Au 31 décembre 2007, 2,4 M\$ de dollars d'obligations étaient ainsi qualifiées.

Le portefeuille total s'élevait à 90,4 M\$ de dollars à la fin de l'année 2007 (95,1 M\$ à la fin de 2006), les retraits nets des apports ayant été de 6,2 M\$ de dollars cette année (6 M\$ en 2006).

Le rendement d'intérêt moyen de l'ensemble au 31 décembre 2007 était de 4,49 % (4,22 % au 31 décembre 2006).

Pour l'avenir prévisible, nous maintiendrons notre politique de placements, donnant la priorité à la protection de l'avoir des membres et l'adéquation des revenus et déboursés dans un contexte de prime non ajustable jusqu'en 2010. La répartition linéaire des échéances de nos obligations sur huit ans nous procure une protection raisonnable contre d'éventuelles baisses des taux d'intérêts, tout en profitant dans la même mesure des hausses possibles.



## Rapport de gestion...

### Les réclamations

Le Fonds protège le public en procurant une garantie hors pair de solvabilité des membres en cas d'erreur et en favorisant les règlements à l'amiable des conflits.

Le Fonds défend toutefois énergiquement ses assurés poursuivis injustement.

Au cours de l'exercice, le Fonds a versé 9 M\$ de dollars en dommages, intérêts et frais (8,2 M\$ en 2006). En outre, le Fonds a effectué 66 transactions hors cour (93 en 2006) et obtenu 25 désistements sans frais (31 en 2006).

Les avocats retenus par le Fonds ont obtenu le rejet de 21 poursuites (40 en 2006) et seulement 2 jugements se sont avérés défavorables aux assurés (9 en 2006).

Quant aux petites créances, 35 recours contre les assurés ont été rejetés (21 en 2006) alors que 6 étaient accueillis (1 en 2006).

L'an dernier, nous évoquions nos préoccupations à l'égard de la croissance soutenue des frais légaux.

Après examen, nous avons décidé de maintenir le libre choix de l'avocat par l'assuré et de parfaire les mesures visant à réduire les coûts, notamment en traitant à l'interne une plus grande proportion des dossiers.

Avec une réduction de plus de 50 % du nombre de procès tenus, nous constatons aujourd'hui une réduction annuelle de 25 % des frais légaux externes versés en 2007. Au total, 3 M\$ de dollars (4,1 M\$ en 2006) en frais légaux (y compris les expertises comptables, actuarielles, médicales et autres) ont été versés pour l'ensemble des dossiers actifs.

Nous notons aussi une diminution du nombre de nouvelles réclamations. Il faut remonter à 1991 pour compter annuellement moins que les 618 nouveaux avis reçus en 2007 (672 en 2006). Nous croyons que notamment nos activités de prévention et la réduction de l'activité judiciaire générale contribuent à la diminution de la fréquence des réclamations. À moins d'une récession économique prolongée, nous prévoyons le maintien de cette tendance baissière.

À la fin de l'année, on comptait toujours 731 dossiers actifs, comparativement à 725 l'année précédente, pour un total de 12 954 avis préventifs ou réclamations depuis vingt ans.

Le passif des polices au 31 décembre 2007 s'élevait à 17,6 M\$ de dollars (20,6 M\$ en 2006). Cette réduction significative est principalement attribuable au règlement, pendant l'exercice, de sinistres importants découlant des années antérieures, de même qu'à la diminution du nombre de nouvelles réclamations.





## Rapport de gestion...

L'évaluation des sinistres non réglés repose nécessairement sur une estimation au mérite du coût net ultime de chaque litige. L'évolution des facteurs d'évaluation pourrait entraîner des écarts importants sur la valeur ultime des sinistres évalués. Au regard des informations disponibles pour chaque réclamation, la direction juge que le passif pour sinistres est suffisant.

Enfin, lors de nos sondages systématiques après traitement des réclamations assurées, près de 100 % des membres se sont déclarés complètement satisfaits des services rendus.

### Les assurés

Au 31 décembre 2007, le Barreau assurait par son Fonds de responsabilité professionnelle 13 716 membres (13 634 en 2006) alors que 8 773 autres membres (8 352 en 2006) avaient obtenu, sur demande, l'exemption de l'assurance au motif qu'ils étaient au service exclusif de l'administration publique ou qu'ils ne posaient aucun acte exclusif à la profession d'avocat au Québec.

Quant au projet de loi 56 évoqué l'an dernier, il n'a pas eu de suite, si ce n'est que nous avons reçu confirmation que les exemptions à l'assurance seraient maintenues à l'avenir.

Toutefois, le risque réel de faire l'objet d'une poursuite mal fondée découlant d'un simple malentendu sur l'existence même d'une relation avocat-client et la modicité de la prime après impôts amènent plusieurs membres du Barreau à renoncer à leur exemption de l'assurance pour souscrire au Fonds. Ces derniers jouissent ainsi au moins d'une garantie de défense. Cette donnée, combinée à la croissance continue du nombre de membres au Barreau du Québec, continuera d'accroître annuellement d'environ 3 % le nombre d'assurés du Fonds au cours des prochains exercices.

### La prévention

Vingt d'ans d'existence et d'expérience au Fonds d'assurance nous ont permis d'en apprendre beaucoup sur la pratique du droit et les pièges qui la jalonnent. En 2007, nous avons livré notre message de prévention et partagé l'expérience du Fonds en participant à plusieurs conférences en région, séminaires, congrès et colloques de la série « Les développements récents... ».

En outre, nous avons publié six nouveaux bulletins de prévention et mis à jour les textes pertinents de la collection de droit de l'École du Barreau. Nous avons aussi participé à la rédaction d'articles portant sur la responsabilité professionnelle dans différents journaux de section.

Identifier les sources de risque et suggérer des moyens pratiques afin de les éviter demeurent une priorité pour le Fonds.



## Rapport de gestion...

Compte tenu que les assurés détiennent la clé maîtresse de la réduction du nombre, de la sévérité et du coût des sinistres, nous continuerons à leur fournir des outils utiles et pratiques afin de leur éviter le plus possible les ennuis d'une réclamation.

### Le conseil d'administration

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a tenu cinq assemblées, auxquelles se sont ajoutées dix réunions de comités.

En plus des sujets habituels, les administrateurs, dont la rémunération a été révisée cette année par le Conseil général, se sont principalement intéressés au cours de l'exercice à la mission, aux objectifs, à l'éthique, au niveau élevé des primes en souffrance, aux principaux risques et contrôles en vigueur, aux frais légaux, ainsi qu'à la sélection d'un nouveau vérificateur.

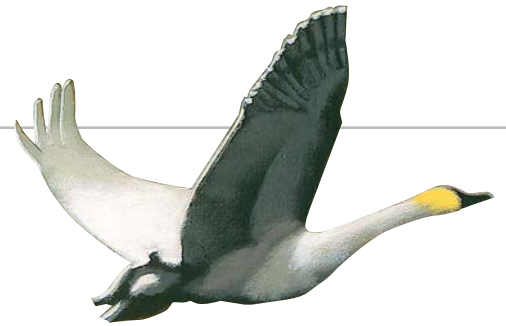
Les résultats enviables du Fonds d'assurance reposent sur l'engagement actif de ses administrateurs et de son personnel; qu'ils soient chaleureusement remerciés pour ce qu'ils ont accompli avec compétence et dévouement.

À la lumière de ce rapport de gestion, notre profession, tout en demeurant humaine, peut être fière d'avoir démontré depuis maintenant vingt ans son sens aigu des responsabilités.

Le président du conseil d'administration,  
François Daviault, avocat

Le directeur général,  
René Langlois, avocat

Montréal, le 1<sup>er</sup> février 2008



# États financiers

Fonds d'assurance responsabilité  
professionnelle du Barreau du Québec

**Au 31 décembre 2007**

Accompagnés du rapport des vérificateurs



Assurance  
responsabilité  
professionnelle

Barreau





## Rapport des vérificateurs

Au Conseil général du Barreau du Québec  
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec,

**N**ous avons vérifié le bilan du **FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC** au 31 décembre 2007 et les états des résultats et excédent de l'actif sur le passif et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds d'assurance. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent proviennent d'états financiers vérifiés par un autre vérificateur.



Mallette  
SENCRL  
Comptables agréés  
Québec, Canada  
Le 24 janvier 2008

# État des résultats et excédent de l'actif sur le passif

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2007	2006
<b>activités d'assurances</b>		
<b>CONTRIBUTIONS</b>		
Contributions brutes des assurés	6 668 505 \$	3 476 159 \$
Primes relatives à la réassurance cédée	(718 794)	(1 649 000)
Contributions nettes des assurés	5 949 711	1 827 159
Augmentation des contributions des assurés non acquises	(1 330 778)	–
Provision pour insuffisance de contributions	(528 224)	–
Contributions nettes acquises	4 090 709	1 827 159
<b>SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT (note 7)</b>		
Exercice courant	(6 036 396)	(5 953 494)
Exercices précédents	(1 637 020)	(691 606)
	(7 673 416)	(6 645 100)
<b>FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 378 821)</b>	<b>(1 121 180)</b>
<b>TOTAL DES SINISTRES ET DES FRAIS</b>	<b>(9 052 237)</b>	<b>(7 766 280)</b>
<b>DÉFICIT TECHNIQUE</b>	<b>(4 961 528)</b>	<b>(5 939 121)</b>
REVENUS DE PLACEMENTS NETS	3 935 518	7 922 303
AUTRES REVENUS	50 000	51 275
EXCÉDENT DES CONTRIBUTIONS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES CONTRIBUTIONS) DE L'EXERCICE	(976 010)	2 034 457
EXCÉDENT DE L'ACTIF SUR LE PASSIF, début de l'exercice	77 798 223	75 763 766
	76 822 213	77 998 223
PERTES LATENTES SUR LES PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE SURVENUES AU COURS DE L'EXERCICE	(4 600)	–
<b>EXCÉDENT DE L'ACTIF SUR LE PASSIF, fin de l'exercice</b>	<b>76 817 613 \$</b>	<b>77 798 223 \$</b>

# Bilan

Au 31 décembre	2007	2006
<b>actif</b>		
Encaisse	3 820 904 \$	2 194 089 \$
Revenus de placements à recevoir	683 624	732 619
Comptes débiteurs		
Réassureurs	272 130	4 059
Autres	193 028	28 206
Part des réassureurs dans les sinistres non réglés actualisés (note 7)	1 265 733	3 054 530
Franchises à recouvrer des assurés pour sinistres non réglés actualisés (note 7)	30 000	70 000
Placements (note 5)	90 411 741	95 106 219
Immobilisations corporelles, montant net (note 6)	362 425	37 554
	<b>97 039 585 \$</b>	<b>101 227 276 \$</b>
<b>passif</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer	809 788 \$	738 812 \$
Montant à payer aux réassureurs	–	274 833
Somme perçue d’avance des réassureurs	–	158 840
Contributions des assurés perçues d’avance	–	1 623 528
Contributions des assurés non acquises	1 330 778	–
Provision pour insuffisance de contributions	528 224	–
Sinistres non réglés actualisés (note 7)	17 553 182	20 633 040
	<b>20 221 972</b>	<b>23 429 053</b>
<b>capitaux propres</b>		
Excédent de l’actif sur le passif	76 817 613	77 798 223
	<b>97 039 585 \$</b>	<b>101 227 276 \$</b>

Pour le conseil d'administration :



, administrateur



, administrateur

## État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2007	2006
<b>activités de fonctionnement</b>		
Excédent des contributions sur les charges (des charges sur les contributions) de l'exercice	(976 010)\$	2 034 457 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	74 813	24 272
Amortissement des primes et escomptes sur placements	301 851	(202 579)
Perte (gain) à la cession de placements	99 814	(3 751 114)
	(499 532)	(1 894 964)
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Diminution (augmentation)		
Revenus de placements à recevoir	48 995	(158 721)
Comptes débiteurs - réassureurs	(268 071)	566 420
Comptes débiteurs - autres	(164 822)	62 974
Augmentation (diminution)		
Comptes créditeurs et charges à payer	70 976	(617 197)
Montant à payer aux réassureurs	(274 833)	(1 292)
Somme perçue d'avance des réassureurs	(158 840)	158 840
Contributions des assurés perçues d'avance	(1 623 528)	552 385
Contributions des assurés non acquises	1 330 778	-
Provision pour insuffisance de contributions	528 224	-
Sinistres non réglés actualisés, déduction faite des montants à recouvrer des réassureurs et des assurés	(1 251 061)	(940 149)
	(2 261 714)	(2 271 704)
<b>activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(8 547 105)	(221 823 796)
Produit de la cession de placements	12 835 318	225 641 953
Acquisition d'immobilisations corporelles	(399 684)	(3 776)
	3 888 529	3 814 381
<b>augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
ENCAISSE, début de l'exercice	1 626 815	1 542 677
	2 194 089	651 412
ENCAISSE, fin de l'exercice	3 820 904 \$	2 194 089 \$



## Notes complémentaires

### 1. Statuts constitutifs et nature des activités

Le Barreau du Québec, ordre professionnel sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, lequel est régi par la Loi sur les assurances. Le Fonds d'assurance a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> mai 1988 et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec.

### 2. Principales conventions comptables

#### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

#### MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES – INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Fonds d'assurance a adopté les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement aux chapitres 3855 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, 3865 *Couvertures* et le chapitre 3861 *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. En vertu de ces normes, les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont classés parmi les catégories suivantes : actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à échéance, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente. L'évaluation et la comptabilisation des variations de la valeur des instruments financiers dépendent de leur classement initial entre les différentes catégories. Les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 n'ont pas été retraités conformément aux dispositions transitoires prévues. L'incidence de ces nouvelles normes n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Fonds d'assurance.

#### PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE, PRÊTS ET CRÉANCES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les instruments financiers classés comme placements détenus jusqu'à échéance, prêts et créances et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu ou la charge d'intérêts ainsi que l'amortissement de l'escompte ou de la prime sont inclus aux résultats sur une base d'exercice.

Les achats et les ventes de placements détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à la date de règlement.

#### PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE

Les placements classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur (cours acheteur) à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est présentée dans l'excédent de l'actif sur le passif dans l'exercice pendant lequel ces variations surviennent. À la vente de ces placements ou

à la constatation d'une baisse de valeur durable, les gains ou pertes cumulés à l'excédent de l'actif sur le passif sont alors comptabilisés aux résultats.

Les achats et les ventes de placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de règlement. L'amortissement des primes et escomptes calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les revenus de placements à l'état des résultats sur une base d'exercice.

### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Logiciels	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier et matériel	5 ans

### **RÉASSURANCE**

Les contributions et les sinistres sont présentés aux résultats, déduction faite des montants cédés à des réassureurs ou assumés par eux.

Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs sur les sinistres non réglés sont présentés séparément des montants estimatifs à payer pour les sinistres au bilan. Le montant à recouvrer des réassureurs est évalué de la même façon que le sont les sinistres non réglés actualisés et est inscrit en prenant en compte la valeur temporelle de l'argent.

### **SINISTRES NON RÉGLÉS ACTUALISÉS**

La provision pour sinistres non réglés actualisés comprend les frais de règlement afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision uniforme pour sinistres et frais de règlement afférents est établie automatiquement.

Par la suite, les sinistres et frais de règlement sont sujets à une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon importante selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et d'autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

La direction juge que le passif pour sinistres est suffisant. Ces estimations sont révisées sur une base régulière et les modifications qui en résultent sont apportées aux résultats de l'exercice en cours.

### **CONTRIBUTIONS DES ASSURÉS**

Les contributions des assurés sont comptabilisés aux résultats au prorata de la durée des polices. Pour l'exercice 2007, la couverture d'assurance s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 mars 2008. Les contributions des assurés non acquises inscrites au bilan représentent la partie des contributions qui a trait à la durée non expirée des polices en cours. Pour l'exercice 2006, la convention d'assurance s'étendait du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006. Les contributions relatives à la période subséquente qui ont été encaissées ont été reportées et inscrites au bilan comme contributions des assurés perçues d'avance.

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le Fonds d'assurance contribue au Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau (le Régime complémentaire), un régime à entreprises multiples de retraite à prestations déterminées. De plus, le Fonds d'assurance contribue à un régime d'appoint à prestations déterminées. Ce régime n'est pas capitalisé. Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service reconnu à partir des hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des actifs du régime, à la progression des salaires et à l'âge de départ à la retraite des employés. L'actif du Régime complémentaire est comptabilisé à sa juste valeur et est détenu dans une caisse de retraite distincte.

### 3. Changements futurs de méthodes comptables

À compter du 1er janvier 2008, le Fonds d'assurance devra se conformer aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement aux chapitres 3862 *Instruments financiers – informations à fournir* et 3863 *Instruments financiers – présentation*. Ces chapitres remplaceront le chapitre existant 3861 *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Les normes relatives à la présentation ont été reconduites sans modification. Quant aux normes relatives aux informations à fournir, elles sont renforcées pour compléter les modifications de conventions comptables adoptées conformément au chapitre 3855 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*.

De plus, le Fonds d'assurance devra se conformer aux recommandations du chapitre 1535 *Informations à fournir concernant le capital*. Ce chapitre établit des normes pour la divulgation d'informations propres à permettre aux utilisateurs des états financiers de l'entité d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital. Les nouvelles exigences ne touchent que les informations à fournir et n'auront pas d'incidence sur les résultats financiers du Fonds d'assurance.

### 4. Rôle de l'actuaire et des vérificateurs

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut émettre l'Autorité des marchés financiers. Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non payés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations. Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail des vérificateurs. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

Les vérificateurs ont été nommés par le Conseil général du Barreau du Québec. Leur responsabilité est d'effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et de faire rapport aux membres sur l'image fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les principes comptables généralement

reconnus du Canada. En effectuant leur vérification, les vérificateurs font usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et leur opinion.

## 5. Placements

Depuis octobre 2006, le Fonds d'assurance a mis en œuvre une nouvelle politique de placements destinée à accroître la protection du capital et à réduire la volatilité des revenus, laquelle politique ne requiert pas les services de gestionnaires externes.

Les lignes directrices de la politique de placements visent à maintenir les actifs du Fonds d'assurance en générant à long terme des rendements récurrents sur les placements dans un portefeuille obligataire canadien de haute qualité.

La répartition des obligations vise l'accord des échéances des versements de capital et intérêts avec la moyenne historique annuelle de sorties de liquidités du Fonds d'assurance.

a) Le tableau ci-dessous présente un résumé de la valeur nominale, de la valeur comptable et de la juste valeur des placements :

	Valeur nominale	Valeur comptable <sup>(1)</sup>	2007 Juste valeur
Placements détenus jusqu'à échéance			
<b>Obligations</b>			
Gouvernements			
Échéant dans moins d'un an	5 467 000 \$	5 462 185 \$	5 467 123 \$
Échéant dans un an et avant cinq ans	13 965 000	14 318 881	14 347 969
Échéant dans cinq ans et après	4 865 000	4 955 749	5 089 651
Administrations publiques et municipales canadiennes			
Échéant dans moins d'un an	5 065 000	5 079 185	5 071 046
Échéant dans un an et avant cinq ans	33 228 373	33 289 527	32 938 021
Échéant dans cinq ans et après	22 892 000	22 910 946	22 575 032
Universités canadiennes			
Échéant dans moins d'un an	115 000	121 494	124 407
Échéant dans un an et avant cinq ans	928 000	946 636	959 725
Échéant dans cinq ans et après	900 000	893 454	883 323
<b>Total des placements détenus jusqu'à échéance</b>	<b>87 425 373</b>	<b>87 978 057</b>	<b>87 456 297</b>
Placements disponibles à la vente			
<b>Obligations</b>			
Administrations publiques et municipales canadiennes			
Échéant dans un an et avant cinq ans	1 425 000	1 420 296	1 420 296
Échéant dans cinq ans et après	1 015 000	1 013 388	1 013 388
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>2 440 000</b>	<b>2 433 684</b>	<b>2 433 684</b>
<b>Total des placements</b>	<b>89 865 373 \$</b>	<b>90 411 741 \$</b>	<b>89 889 981 \$</b>

(1) Pour les obligations détenues jusqu'à échéance, la valeur comptable correspond au coût amorti. Pour les obligations disponibles à la vente, la valeur comptable correspond à la juste valeur.

## 5. Placements (suite)

	Valeur nominale	Valeur comptable	2006 Juste valeur
<b>Obligations</b>			
<b>Gouvernements</b>			
Échéant dans moins d'un an	5 075 000 \$	5 082 915 \$	5 122 456 \$
Échéant dans un an et avant cinq ans	16 067 000	16 289 384	16 431 909
Échéant dans cinq ans et après	8 230 000	8 578 887	8 754 058
<b>Administrations publiques et municipales canadiennes</b>			
Échéant dans moins d'un an	3 990 000	4 077 547	4 094 677
Échéant dans un an et avant cinq ans	32 267 800	32 255 678	32 280 461
Échéant dans cinq ans et après	27 394 000	27 538 782	27 561 716
<b>Universités canadiennes</b>			
Échéant dans un an et avant cinq ans	565 000	576 263	605 150
Échéant dans cinq ans et après	288 000	306 763	308 057
	93 876 800	94 706 219	95 158 484
Titres adossés à des créances hypothécaires	400 000	400 000	403 832
<b>Total des placements</b>	<b>94 276 800 \$</b>	<b>95 106 219 \$</b>	<b>95 562 316 \$</b>

### b) Information sur les taux d'intérêt

	Intérêt à recevoir	Taux d'intérêt effectif %	2007 Taux d'intérêt nominal %	Taux d'intérêt effectif %	2006 Taux d'intérêt nominal %
--	--------------------	------------------------------	-------------------------------------	------------------------------	-------------------------------------

#### Intérêts

Gouvernements	Base semi-annuelle ou annuelle	3,84 à 6,30	3,55 à 11,00	3,59 à 6,30	2,75 à 11,00
Administrations publiques et municipales canadiennes	Base semi-annuelle ou annuelle	3,94 à 5,11	3,50 à 10,63	3,93 à 6,09	3,50 à 11,75
Universités canadiennes	Base semi-annuelle ou annuelle	4,02 à 7,11	4,25 à 13,25	4,02 à 7,11	4,35 à 13,25

## 6. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2007 Valeur nette	2006 Valeur nette
Améliorations locatives	297 203 \$	71 759 \$	225 444 \$	– \$
Logiciels	188 146	186 029	2 117	345
Matériel informatique	113 996	95 435	18 561	7 136
Mobilier et matériel	259 058	142 755	116 303	30 073
	<b>858 403 \$</b>	<b>495 978 \$</b>	<b>362 425 \$</b>	<b>37 554 \$</b>

Les frais de règlement afférents aux sinistres ainsi que les frais généraux d'exploitation comprennent la dotation à l'amortissement de 74 813 \$ (2006 – 24 272 \$).

## 7. Sinistres non réglés actualisés

### ÉTABLISSEMENT DE LA PROVISION

L'établissement de la provision pour sinistres non réglés actualisés est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs. Ces facteurs comprennent l'expérience du Fonds d'assurance dans des dossiers similaires et les tendances historiques, incluant le type de règlement des demandes d'indemnisation, le règlement des sinistres, la partie en suspens des sinistres non réglés, la gravité et la fréquence des sinistres.

L'actuaire désigné du Fonds d'assurance effectue une évaluation annuelle de la provision pour sinistres non réglés actualisés à la fin de chaque exercice. Cette évaluation comprend une nouvelle estimation de l'obligation pour les sinistres non réglés actualisés ayant trait aux exercices précédents par rapport à l'obligation qui avait été établie à la fin de l'exercice précédent. Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire est 4,3 % pour l'exercice 2007 (2006 – 4,2 %).

La charge pour sinistres à l'état des résultats comprend les frais de règlement.

La continuité dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés se détaille comme suit :

	2007	2006
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, début de l'exercice		
Brute	20 633 040 \$	21 350 484 \$
Réassurance cédée	(3 054 530)	(2 791 825)
Franchises à recouvrer des assurés	(70 000)	(110 000)
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant net, début de l'exercice	17 508 510	18 448 659
Variation dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés	5 120 714	4 384 704
Provision pour événements de l'exercice	(6 371 775)	(5 324 853)
Diminution dans les provisions pour règlement des exercices précédents	(1 251 061)	(940 149)
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant net, fin de l'exercice	16 257 449	17 508 510
Réassurance cédée	1 265 733	3 054 530
Franchises à recouvrer des assurés	30 000	70 000
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant brut, fin de l'exercice	17 553 182 \$	20 633 040 \$

## 7. Sinistres non réglés actualisés (suite)

Le poste « Sinistres et frais de règlement » à l'état des résultats se détaille comme suit :

	2007	2006
Charges pour sinistres et frais de règlement engagés		
Débours nets		
Exercice courant	915 682 \$	1 568 790 \$
Exercices précédents	8 008 795	6 016 459
	<b>8 924 477</b>	<b>7 585 249</b>
Variation dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés	(1 251 061)	(940 149)
	<b>7 673 416 \$</b>	<b>6 645 100 \$</b>

## 8. Réassurance cédée

Le Fonds d'assurance a pour politique de souscrire, lorsque les coûts sont jugés raisonnables, des contrats de réassurance visant à limiter l'impact des sinistres majeurs sur ses résultats. L'étendue de la réassurance en vigueur varie selon l'année d'origine des sinistres.

Le Fonds d'assurance pourrait subir des pertes si un ou des réassureurs n'étaient pas en mesure d'honorer leurs obligations. Après examen, la direction n'a aucun motif de croire que les obligations à la charge des réassureurs ne seront pas respectées par ces derniers.

Au cours de l'exercice, le Fonds d'assurance a recouvré 745 410 \$ (2006 – 1 192 415 \$) des sinistres cédés en réassurance.

## 9. Opérations entre apparentés

Le Fonds d'assurance a conclu avec le Barreau du Québec divers contrats concernant le loyer, les services informatiques et d'autres biens et services. Également, le Fonds d'assurance offre des services de gestion administrative des litiges de responsabilité au Barreau du Québec. Une somme nette, totalisant approximativement 236 770 \$, a été inscrite au cours de l'exercice en lien avec ces transactions (2006 – 245 264 \$). Au 31 décembre 2007, les comptes créditeurs et charges à payer comprennent 13 438 \$ (2006 – 4 308 \$) dus au Barreau du Québec.

Les paiements minimaux exigibles à verser en vertu de contrats à long terme totalisent 594 298 \$ et sont les suivants :

2008	273 732 \$
2009	276 566 \$
2010	44 000 \$

Le Fonds d'assurance a également payé, dans le cours normal de ses activités, des honoraires à certains de ses assurés, dont certains honoraires à des cabinets d'avocats liés à des membres du Conseil général du Barreau du Québec. Le comité de déontologie du Fonds d'assurance fait annuellement un rapport détaillé à l'Autorité des marchés financiers sur toutes les opérations entre apparentés, conformément à la Loi.

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échéance correspondant au montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

## 10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des revenus de placements à recevoir, des comptes débiteurs et créditeurs est comparable à la valeur comptable en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

La juste valeur des placements est présentée à la note 5.

## 11. Régimes de retraite

Le Fonds d'assurance et ses employés contribuent au Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau, qui est un régime de retraite à entreprises multiples à prestations déterminées de type fin de carrière. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. Un salaire maximal étant imposé dans la législation fiscale, le Fonds d'assurance contribue aussi à un régime d'appoint. La structure du régime d'appoint est la même que celle du Régime complémentaire.

### SITUATION DES RÉGIMES DE RETRAITE

	2007	2006
Juste valeur des actifs des régimes	2 143 200 \$	1 983 300 \$
Obligation au titre des prestations constituées	2 914 600	2 702 500
Déficit actuariel	(771 400)	(719 200)
Pertes actuarielles nettes non amorties	131 600	274 000
Coût non amorti des services passés	86 700	–
Obligation transitoire non amortie	20 700	23 900
Passif au titre des prestations constituées	(532 400)\$	(421 300)\$

Le passif au titre des prestations constituées est présenté dans les créditeurs. La charge de retraite imputée à l'état des résultats est de 95 300 \$ (2006 – 141 700 \$) pour le Régime complémentaire et de 116 700 \$ (2006 – 64 100 \$) pour le régime d'appoint.

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2007, qui est constitué des cotisations du Fonds d'assurance au Régime complémentaire capitalisé, se chiffre à 100 900 \$ (2006 – 79 900 \$).



## 11. Régimes de retraite (suite)

### HYPOTHÈSES ACTUARIELLES SELON LA MOYENNE PONDÉRÉE AU 31 DÉCEMBRE

	2007	2006
Taux d'actualisation pour le calcul de l'obligation	5,15 %	5,25 %
Taux d'actualisation pour le coût des prestations	5,50 %	5,15 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 % <sup>(1)</sup>	3,25 %
Taux de rendement sur l'actif	6,50 %	6,75 %

*(1) 2,5 % pour le régime d'appoint*

### DATE D'ÉVALUATION

Le Fonds d'assurance évalue ses obligations au titre des prestations et la juste valeur des actifs de son Régime complémentaire aux fins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime complémentaire aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2006.

### RÉPARTITION DE L'ACTIF

Au 31 décembre, la répartition de l'actif est la suivante :

	2007	2006
Actions canadiennes	18 %	23 %
Actions étrangères	31 %	35 %
Titres à revenu fixe	51 %	42 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec au 31 décembre 2007 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

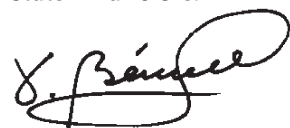
À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de la société.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel :

Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	17 523	17 523
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	0	0
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	17 523	17 523
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	1 266	1 266
(5) Autres sommes à recouvrer	30	30
(6) Autres éléments de passif	30	30
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3) – (4) – (5) + (6)	16 257	16 257

Passif des primes	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Passif des primes non gagnées brut	–	1 654
(2) Passif des primes non gagnées net	–	1 859
(3) Primes non gagnées brutes	1 331	–
(4) Primes non gagnées nettes	1 331	–
(5) Insuffisance de primes	528	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Frais d'acquisition reportés	0	–
(8) Maximum de frais d'acquisition nets pouvant être reportés (4) + (5) + (9) col. 1 – (2) col. 2	–	0
(9) Commissions non gagnées	0	–

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Xavier Bénarosch, FCAS, FICA



# Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle



© Jacques Pharaud, photographie

## Direction générale

**M<sup>e</sup> René Langlois, ASC, FPAA**  
Directeur général

**Madame Michelle Boily**  
Adjointe administrative  
au directeur général

## Service des sinistres

**M<sup>e</sup> Raymond Duquette**  
Directeur

**M<sup>e</sup> Sophie Archambault**  
Avocate analyste

**M<sup>e</sup> Marie-Josée Belhumeur**  
Avocate analyste

**Madame Diane Guindon**  
Secrétaire

## Service du contentieux

**M<sup>e</sup> Bernard Faribault**  
Directeur

**M<sup>e</sup> Maria De Michele**  
Avocate

**M<sup>e</sup> Patricia Timmons**  
Avocate

**M. Luk Dufort**  
Stagiaire

**Madame Frances Brochu**  
Adjointe juridique

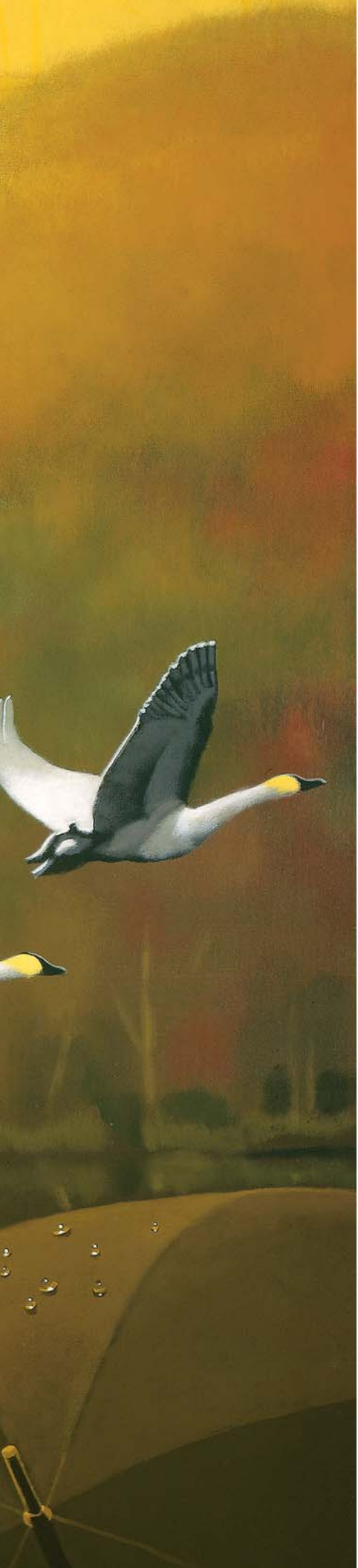
**Madame Mariel Pépin**  
Adjointe juridique

## Activités de prévention

**M<sup>e</sup> Isabelle Guiral**  
Coordonnateur

## Services administratifs

**Madame Lyse Gariépy**  
Commis aux services administratifs



[assuranceresponsabilite@barreau.qc.ca](mailto:assuranceresponsabilite@barreau.qc.ca)  
[www.assurance-barreau.com](http://www.assurance-barreau.com)

Maison du Barreau  
445, boulevard St-Laurent  
Montréal (Québec)  
H2Y 3T8

Tél. : 514 954-3452 et 1 800 361-8495  
Télec. : 514 954-3454

Assurance  
responsabilité  
professionnelle

**Barreau**

